

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240716-2024055-DE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE | EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 16 juillet 2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|----------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| 31 | 24 + 4 pouvoirs | 09 juillet 2024 | 10 juillet 2024 |

| N° délibération | Objet |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2024-055 | Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité face aux Evènements Climatiques (DESC) en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales touchées par la tempête Ciaran |

Le seize juillet 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Alain HAMON à Louis-Marie LE GUILLOU

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle à l'assemblée les dégâts causés en novembre 2023 par la tempête Ciaran sur le territoire et précise que certains équipements ne sont pas couverts par l'assurance dommages aux biens (jeux extérieurs, sentiers de randonnées, ...)

Au regard du caractère exceptionnel de ces évènements une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Etat pour accompagner financièrement les travaux de remise en état.

La DESC contribue à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités par des événements climatiques.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le 17/07/2024
ID : 029-200067197-20240716-2024055-DE

Les dépenses, hors travaux en régie, engendrés par la tempête de novembre sont

Concernant les sentiers de randonnée, les travaux de sécurisation et de réouverture ont bénéficié d'une aide de 5.000 €/commune du département du Finistère. Une demande d'aide financière auprès du département du Finistère à hauteur de 12.998 € a été déposée en juin.

Cette délibération vient compléter la demande de subvention déposée fin juin auprès des services de l'Etat pour un montant de 24.562 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le dépôt de demande de subvention de 24.562 € représentant 52,3 % des dépenses auprès de l'Etat dans le cadre de la DESC suite à la tempête de novembre 2023
- Autorise le président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 juillet 2024